

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 2 mars 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mercredi 19 février** s'est réuni en présentiel le **lundi 02 mars 2026** à 17 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	Bertrand COLLET, Antoine DE BELLAIGUE, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, Yohann PESQUEREL, Frédéric RENAUD, Daniel LEMOUSSU (suppléant de Marine VOISIN), Claude LEMIERE (suppléant de François BAUDOIN).
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Régis DELIQUAIRE (suppléant de Alain DECLOMESNIL) Jacques FAUTRARD, Corentin GOETHALS, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Michel GENEVIEVE, Martine JOUIN, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Nicole DESMOTTES a donné pouvoir à Corentin GOETHALS
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

Absents/Excusés :

COLLECTEA	David POTTIER,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Benoit BALAIS, Mickaël GUETTIER, Annie ROSSI,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Guillaume DUJARDIN, Bertrand GOSSET, Pierre SALLIOT, Christine SALMON,
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Vote</u>	Nature de l'acte : 7.1.2
- en exercice : 32	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le : 11/03/2026
- quorum : 17	- pour : 21	
- présents : 20	- contre : 0	Publication le : 11/03/2026
- votants : 21	- abstention : 0	
Date de convocation : 19/02/2026		
Secrétaire de séance : Bertrand COLLET		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 20 janvier 2026 été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

Délibération n°CS/2026-007 : Adoption du compte administratif – Année 2025

Cf. annexe n° 1 : Compte administratif 2025

Exposé des motifs

La Présidente et le responsable du service finances présentent les éléments du compte administratif 2025 transmis avec la convocation dont les éléments sont transcrits ci-dessous :

LE TERRITOIRE

Le nombre d'adhérents du SEROC, au 1^{er} janvier 2025 comprend quatre membres :

- 1 syndicat de collecte : Collectéa représentant l'ensemble du territoire de Bayeux intercom et Isigny Omaha Intercom et une partie du territoire de Seullès Terre et Mer (Sud de STM)
- 3 communautés de communes : Seullès Terre et Mer (STM), Pré-Bocage Intercom (PBI) et une partie de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN)

Le syndicat assure le traitement et la valorisation des déchets de 160 communes pour 134 008 habitants contre 133 778 habitants en 2024 (base INSEE 2024).

Le SEROC est un syndicat mixte en charge du traitement des déchets de l'Ouest du Calvados qui assure les missions suivantes :

- ❖ Le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- ❖ Le tri et la valorisation des déchets recyclables et des déchets verts,
- ❖ La réduction des déchets ménagers et assimilés,
- ❖ La communication et la sensibilisation en lien avec ces thématiques,
- ❖ La gestion de 10 déchèteries (compétence optionnelle)
- ❖ La surveillance et l'entretien des anciennes décharges (St-Vigor-le-Grand, St-Germain-du-Pert)

Nota : Pour rappel, depuis 2011, le SEROC est assujéti à la TVA. C'est pourquoi, tous les montants inscrits au budget sont présentés en euros hors taxe.

LES RESULTATS 2024

Le budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	13 284 161,65 €	5 881 181,50 €	19 165 343,15 €
TITRES	15 513 805,13 €	5 511 954,59 €	21 025 759,72 €
RESULTAT 2025	2 229 643,48 €	- 369 226,91 €	1 860 416,57 €
RESULTATS ANTERIEURS	4 139 135,05 €	39 278,29 €	4 178 413,34 €
RESULTATS CUMULES	6 368 778,53 €	- 329 948,62 €	6 038 829,91 €
RAR DEPENSES		2 574 864,44 €	2 574 864,44 €
RAR RECETTES			- €
TOTAL	6 368 778,53 €	- 2 904 813,06 €	3 463 965,47 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 369 226,91 € à la clôture de l'exercice 2025. Avec le report des excédents d'investissement antérieurs de 39 278,29 €, le déficit d'investissement est de **329 948,62 €**.

En prenant en compte les montant des reports, le solde de la section d'investissement est déficitaire pour un montant de **2 904 813,06 €**.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **2 229 643,48 €** à la clôture de l'exercice 2025.

Le résultat positif cumulé de la section de fonctionnement est arrêté à **6 368 778,53 €**.

Le budget Annexe :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	4 235,23 €	- €	4 235,23 €
TITRES	20 191,87 €	1 398,99 €	21 590,86 €
RESULTAT 2026	15 956,64 €	1 398,99 €	17 355,63 €
RESULTATS ANTERIEURS	42 567,40 €	5 965,20 €	48 532,60 €
RESULTATS CUMULES	58 524,04 €	7 364,19 €	65 888,23 €

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 398,99 € à la clôture de l'exercice 2025. Le report de l'excédent cumulé d'investissement permet de constater un solde positif de **7 364,19 €** qui sera reporté au 001 en recettes d'investissement au budget primitif 2025.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **15 956,64 €** à la clôture de l'exercice 2025.

Le résultat positif cumulé de la section de fonctionnement est arrêté à **58 524,04 €**.

A noter la dissolution du budget annexe au 31 décembre 2025. Il convient donc d'affecter le résultat consolidé dans le budget principal.

FONCTIONNEMENT	
002 - Budget principal	6 368 778,53 €
002 - Budget annexe	58 524,04 €
Résultat cumulé global	6 427 302,57 €

INVESTISSEMENT	
001 Budget principal	- 329 948,62 €
001 Budget annexe	7 364,19 €
Résultat cumulé global	- 322 584,43 €
Solde des restes à réaliser	- 2 574 864,44 €
Affectation des résultats	- 2 897 448,87 €

Synthèse de reprise au budget principal 2026	
001 - Déficit d'investissement	- 322 584,43 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- 2 897 448,87 €
002 - Excédents de fonctionnement	3 529 853,70 €

CA 2025 PAR RAPPORT AU BUDGET VOTÉ 2025

SECTION FONCTIONNEMENT : Dépenses

En dehors du virement entre section, **89 % des dépenses réelles prévues au budget de fonctionnement 2025 ont été réalisées.**

		Voté 2025	CA 2025	Ecart CA / Voté
DEPENSES		15 308 946,00 €	13 284 161,65 €	2 024 784,35 €
<i>Dépenses réelles</i>		<i>14 079 926,00 €</i>	<i>12 549 144,86 €</i>	<i>1 530 781,14 €</i>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 455 244,00 €	9 359 562,52 €	1 095 681,48 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 163 898,00 €	2 967 718,64 €	196 179,36 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	191 084,00 €	154 354,11 €	36 729,89 €
66	CHARGES FINANCIERES	249 700,00 €	67 509,59 €	182 190,41 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
68	DOT AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 229 020,00 €</i>	<i>735 016,79 €</i>	<i>494 003,21 €</i>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	509 020,00 €	- €	509 020,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	720 000,00 €	735 016,79 €	- 15 016,79 €

SECTION FONCTIONNEMENT : Recettes

excédent reporté et des recettes d'ordre, **113 % des recettes ont été réalisées.**

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Chiffre de l'année 2025 :

		Voté 2025	CA 2025	Ecart CA / Voté
Recettes		17 888 074,05 €	19 652 940,18 €	- 1 764 866,13 €
Recettes réelles		13 648 119,00 €	15 393 211,52 €	- 1 745 092,52 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	52 756,00 €	76 411,74 €	- 23 655,74 €
70	VTES PDTS FAB., PRES. DE SCVES MARCH.	1 424 020,00 €	1 516 338,47 €	- 92 318,47 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 151 143,00 €	13 767 094,21 €	- 1 615 951,21 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 200,00 €	2 225,51 €	- 17 974,49 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	31 141,59 €	- 31 141,59 €
78	PROVISIONS	- €	- €	- €
Recettes d'ordre		4 239 955,05 €	4 259 728,66 €	- 19 773,61 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	100 820,00 €	120 593,61 €	- 19 773,61 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	4 139 135,05 €	4 139 135,05 €	- €

SECTION INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes

		Voté 2025	CA 2025	Ecart CA / Voté
DEPENSES		9 396 194,11	5 881 181,50	3 515 012,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 820,00	120 593,61	- 19 773,61
041	Opérations patrimoniales	155 000,00	88 995,64	66 004,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	837 895,82	837 895,82	-
16	Emprunts et dettes assimilées	303 400,00	283 118,11	20 281,89
20	Immobilisations incorporelles	22 978,00	21 289,00	1 689,00
21	Immobilisations corporelles	1 251 523,16	523 406,72	728 116,44
23	Immobilisations en cours	7 562 472,95	4 843 778,42	2 718 694,53
RECETTES		9 396 194,11	5 551 232,88	3 844 961,23
001	Excédent de la section d'investissement reporté	39 278,29	39 278,29	-
021	Virement de la section de fonctionnement	509 020,00	-	1 404 220,00
024	Produits de cessions	35 000,00	-	35 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	7 100 000,00	3 800 000,00	3 300 000,00
041	Opérations patrimoniales	155 000,00	88 995,64	66 004,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	720 000,00	735 016,79	- 15 016,79

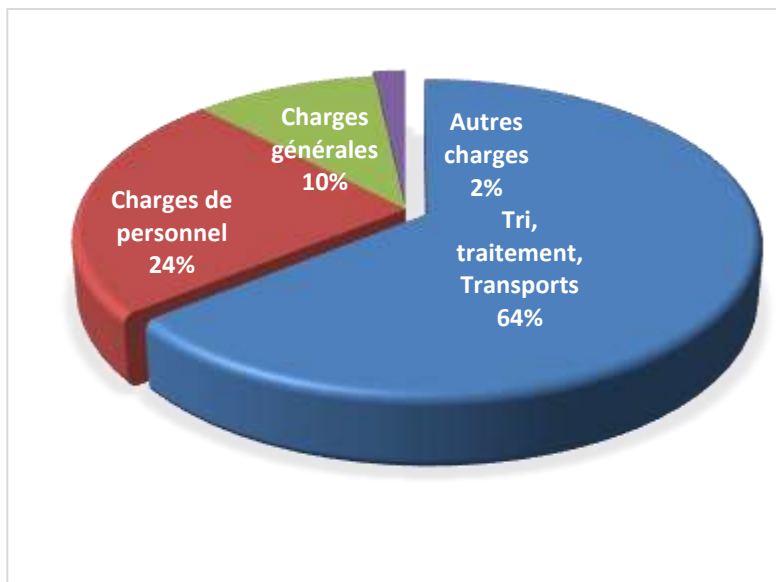
REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

LES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles :



Les coûts de tri, traitement et transport des déchets :

Ces dépenses représentent **64 %** des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à **8 058 740 €** pour l'année 2025.

Synthèses des tonnages par adhérents :

Déchets ultimes	2024	2025	Différence	Evolution
Collectéa	12 554,30	11 340,16	- 1 214,14	- 9,7 %
STM	2 027,24	1 829,70	- 197,54	- 9,7 %
IVN	4 395,14	3 397,72	- 997,42	- 22,7 %
PBI	2 863,56	2 902,62	39,06	+ 1,4 %
SEROC	21 840,24	19 470,20	- 2 370,04	- 10,9 %
Recyclables	2024	2025	Différence	Evolution
Collectéa	8 677,83	9 352,82	674,99	+ 7,8 %
STM	1 299,30	1 278,28	- 21,02	- 1,6 %
IVN	3 689,81	3 969,37	279,56	+ 7,6 %
PBI	2 709,94	2 755,08	45,14	+ 1,7 %
SEROC	16 376,77	17 355,55	978,67	+ 6,0 %

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent 24 % des dépenses réelles.

Les crédits inscrits au budget 2025 étaient de **3 164 000 €** et les dépenses sont arrêtées à la somme de **2 967 718,64 €**.

Le taux de réalisation est de 94 %.

Les charges générales (hors traitement)

Ce poste correspond à 10 % des dépenses réelles 2025. Les crédits inscrits au budget 2024 étaient de **2 243 000 €** et les dépenses sont arrêtées à la somme de **1 301 000 €**.

Le taux de réalisation est de **58 %**. Elles concernent principalement (dépenses > 15 000 €) :

Entretien, réparations	210 000 €	Acquisition / location vêtements de travail	55 000 €
Location camion / chargeur	162 000 €	Remboursement de frais	34 000 €
Carburant	94 000 €	Formation	25 000 €
Assurance	89 000 €	Frais divers	24 000 €
Energie	88 000 €	Affranchissement	23 000 €
Composteurs	81 000 €	Autres services extérieurs	22 000 €
Fournitures et petits équipements (dont mégablocs)	73 000 €	Etudes	20 000 €
Maintenance	68 500 €	Nettoyage locaux	17 000 €
Publicités, supports et publications	65 000 €	Frais de télécommunications	15 000 €

Les autres charges

Elles représentent 2% des dépenses réelles. Elles se composent principalement de :

- Indemnités et frais de missions des élus : 80 000 €
- Les charges financières : 67 000 €
- Reversement du SCC : 41 000 €
- Informatique en nuage : 25 000 €
- Admissions en non-valeurs : 7 300 €

LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes de fonctionnement



Les participations des adhérents

Elles sont incluses dans le chapitre 74. Elles représentent **55 %** des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à **8 446 785,68 € HT** réparties, en 2025 de la manière suivante :

Adhérents	Contributions HT 2025
Collectéa	5 209 304,56 €
CC Prébocage Intercom	1 626 596,40 €
CC Seules Terre et Mer	854 407,68 €
CC Intercom de la Vire au Noireau	756 477,04 €
TOTAL	8 446 785 ,68 €

Le soutien des éco-organismes et les subventions

Le **soutien des éco-organismes et les subventions** représentent **34 %** soit environ 5,32 millions d'euros.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Le soutien CITEO est le plus important. Il représente **4 225 643,64 €** (dont 145 134,51 € pour le soutien au papier de 2024).

Les autres principaux éco-organismes et partenaires financiers sont :

- ❖ **ADEME : 259 270,85 €** Subvention études tri à la source des biodéchets
- ❖ **Ecomaison: 235 280,36 €** pour le soutien à la valorisation de mobilier et filière PMCB
- ❖ **ECOSYSTEM : 114 416,88 €** pour le soutien à la valorisation des DEEE
- ❖ **FEDER Jardin de la récup : 100 000 €**
- ❖ **Refashion (ancien ECO TLC) : 20 700 €**
- ❖ **EcoDDS : 10 800 €**
- ❖ **Cyclevia : 3 401,16 €**
- ❖ **GIE ALLIANCE : 2 718 €** pour le soutien projet métal 2023

La reprise des matériaux

En 2025, malgré une baisse des cours des recyclables, le montant des reventes de matériaux se situe à 1 200 000 € contre 1 130 000 € prévu au budget (+ 70 000 €).

Pour conclure sur ce poste, voici une évolution des recettes perçues par le syndicat entre 2022 et 2025.

Année	2022	2023	2024	2025
Prévisions budgétaires	1 050 000 €	1 237 000 €	1 461 000 €	1 130 000 €
Recettes annuelles	1 808 000 €	1 056 000 €	1 420 000 €	1 200 000 €
Plus ou moins-value par rapport à N-1		- 752 000 €	+ 364 000 €	-220 000 €

La facturation en déchèteries et autres recettes

Ce poste représente 3 % des recettes réelles soit environ **425 000 €**. Il comprend notamment :

- La facturation en déchèteries : 153 000 €
- Le transport des bennes éco mobilier et plâtres pour le compte de l'éco-organisme : 63 180 €
- Les atténuations de charges (remboursement de la part des titres restaurant et assurances statutaires) : 76 400 €
- Le reversement de Collectéa pour la participation aux frais communs au titre de l'occupation mutualisée des locaux du centre d'exploitation : 56 000 €
- La régie composteurs, macarons et cartes perdues : 45 000 €

LES INVESTISSEMENTS EN 2025

		Voté 2025	CA 2025	Ecart CA / Voté
DEPENSES		9 396 194 €	5 881 182 €	3 515 013 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 820 €	120 594 €	- 19 774 €
041	Opérations patrimoniales	155 000 €	88 996 €	66 004 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	837 896 €	837 896 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	303 400 €	283 118 €	20 282 €
20	Immobilisations incorporelles	22 978 €	21 289 €	1 689 €
21	Immobilisations corporelles	1 251 523 €	523 407 €	728 116 €
23	Immobilisations en cours	7 562 473 €	4 843 778 €	2 718 695 €
RECETTES		9 396 194 €	5 551 233 €	3 844 961 €
001	Excédent de la section d'investissement reporté	39 278 €	39 278 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	509 020 €	- €	1 404 220 €
024	Produits de cessions	35 000 €	- €	35 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	7 100 000 €	3 800 000 €	3 300 000 €
041	Opérations patrimoniales	155 000 €	88 996 €	66 004 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	720 000 €	735 017 €	- 15 017 €

Dépenses

Opérations de travaux et équipements réalisés > 10 000 € :

- ❖ Déchèterie de Bayeux : 2 315 000 €
- ❖ Unité de transfert Vire : 2 040 000 €
- ❖ Déchèterie de Creully : 525 000 €
- ❖ Terrain UT Vire : 250 000 €
- ❖ Chargeur télescopique : 68 000 €
- ❖ Caisson amovible (10 caissons) : 61 000 €
- ❖ Kiosque Jardin de la Récup : 14 000 €
- ❖ Récup minute Creully : 12 500 €
- ❖ Serveur informatique siège : 12 500 €
- ❖ UT Bayeux / Maisoncelles : 12 200 €
- ❖ Déchèteries vidéosurveillance : 10 600 €

Opérations de travaux et équipements inscrites au budget 2025 mais réalisées partiellement : 2,575 millions € (reports d'engagement en 2025)

- Déchèteries : 1 360 000 €
- Unité de transfert Vire : 1 172 000 €
- Caisson haillon compostage : 19 600 €

Recettes

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **5 551 232,88 €** HT et correspond :
L'excédent d'investissement 2025 a été reporté pour un montant de 39 278,29 €.

Les recettes réelles se portent à 4,7 millions d'euros :

- Emprunt déchèterie de Bayeux : 3 800 000,00 €
- Affectation des résultats : 873 895,82 €
- Récupération d'avances marchés : 50 046,34 €

Les écritures d'ordre de l'exercice 2025 s'élèvent à 824 012,43 € :

- Amortissements des immobilisations : 685 076,79 €
- Récupérations d'avances marchés : 88 995,64 €
- Vente terrain à Collectéa : 49 940,00 € (dont 19 940 € moins-value)

LE BUDGET ANNEXE

Il correspond au suivi des anciennes décharges de SAINT-VIGOR-LE-GRAND et SAINT-GERMAIN-DU-PERT.

Rappel :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	4 235,23 €	- €	4 235,23 €
TITRES	20 191,87 €	1 398,99 €	21 590,86 €
RESULTAT 2025	15 956,64 €	1 398,99 €	17 355,63 €
RESULTATS ANTERIEURS	42 567,40 €	5 965,20 €	48 532,60 €
RESULTATS CUMULES	58 524,04 €	7 364,19 €	65 888,23 €

Les Dépenses :

Le montant des dépenses réelles s'élève à

4 235,23 € HT et comprend :

- ❖ Alimentation en eau et en électricité des sites
- ❖ Entretien des fosses et des haies
- ❖ Assurances des sites
- ❖ Analyse des eaux, des émissions atmosphériques
- ❖ Charges de personnel
- ❖ Caution bancaire pour le site de Saint-Germain-du-Pert
- ❖ Participation au budget principal

Il convient de constater également une dépense d'ordre de transfert entre sections de **1 398,699 €**.

Les Recettes :

Le montant des recettes réelles s'élève à **20 191,87 € HT** et comprend :

- ❖ Contribution de Collectéa
- ❖ Contribution de STM

Le reste des recettes s'élève à **42 567,40 €** et correspond au résultat de fonctionnement reporté N-1.

Pour mémoire, le budget annexe a été dissout en date du 31 décembre 2025. Les excédents sont repris et consolidés au sein du budget principal.

Décision du Comité Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,

Vu la délibération n°2026-001 du Comité Syndical du 20 janvier 2026 débattant des orientations

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

budgétaires pour l'année 2026,

Considérant le rapport annexé,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical siégeant hors présence de Mme SALMON, et sous la présidence de M. Bertrand COLLET, 1er Vice-Président, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2025 pour le budget principal.
- **D'ADOPTER** le compte administratif 2025 pour le budget annexe.
- **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

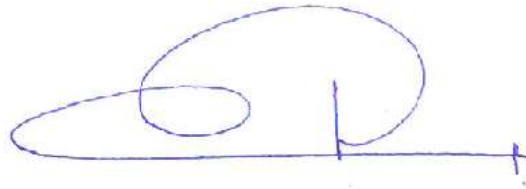
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON



Le secrétaire de séance
Bertrand COLLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc 14050 CAEN CEDEX 4, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com